



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## **2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°94**

**Sommaire :** Carte scolaire, Mouvement 2019, CAPD, Retraite, Loi Blanquer, Hors classe



### **Carte Scolaire 2019 : Mesures d'ajustements de juin - Décisions de l'IA suite au GT du 17/06**

A l'issue de débats nourris des nombreuses contribution des élues et élus SNUipp-FSU pour obtenir des mesures favorables à l'amélioration des conditions de travail des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves, l'ensemble des mesures prises par l'IA lors du GT d'ajustement du 17/06 :

Prochaine réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale lundi 24 juin.  
Les élu-es SNUipp-FSU continueront à instruire les situations à faire aboutir.

## Toutes les mesures ici

Dernière phase d'ajustement lors du Comité Technique Spécial Départemental qui se réunira quelques jours après la rentrée.

Le SNUipp-FSU 06 qui fera sa rentrée dès le lundi 26 août 2019 mettra à disposition des équipes pédagogiques les fiches de suivi syndical pour défendre avec tous les éléments nécessaires les situations à l'ouverture ou présentant un risque de fermeture.

**Il reste 7 postes à l'IA.**

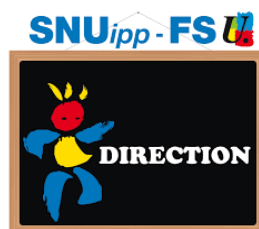
---



**l'algorithme va tourner à nouveau ce soir pour intégrer les mesures de carte scolaire (voir plus haut) et les quelques erreurs décelées de barème ou de poste .**

**Un message via iprof va parvenir aux participants au mouvement.**

**Les élu-e-s vérifieront à nouveau ce document avant la CAPD du 20 juin.**



## **SECOND mouvement des Directeurs – Intérim de directions**

**Vu les délais très contraints, l'IA lance les deux appels en même temps**

**Appels à candidatures concernant les directions restées vacantes (sous réserve de la CAPD du 20 JUIN ) à la rentrée 2019**

**La fiche annexe jointe est à retourner au service DIPE II ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr) avec avis de l' IEN de circonscription)**

**avant le : 18 juin 2019**

### **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

**+ Conditions de participation au 2nd mouvement des directeurs (nomination à titre définitif) :**

- Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles
- Avoir fait 30 voeux au mouvement
- Avoir fait au moins 1 voeu de direction
- Être maintenu sur son poste ou être resté sans affectation à la rentrée 2019

**+ Conditions de participation à la campagne des Intérim de direction (nomination à titre provisoire uniquement) :**

- Tout collègue souhaitant assurer une direction à titre provisoire
- Être inscrit ou pas sur la liste d'aptitude de directeur

**Tout est [ici](#)**



## **APPELS à candidature - AVANT le 21 JUIN - COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

Postes à profil: **Tout est ici**

- Professeur-ressource itinérant « éducation inclusive »
- Professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme »

Poste à exigence particulières: **Tout est ici**

- Poste adjoint élémentaire Mistral à Menton



## **APPEL A VENIR**

- poste de coordonnateur AVS
- poste MDPH correspondant scolarité
  - poste PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé)



## **Mouvement provisoire 2019 -**

En vue du mouvement provisoire 2019, la fiche d'extension est à retourner au service DIPE II **uniquement par courrier** à l'adresse suivante :

DSDEN 06 -SERVICE DIPE II-  
Mouvement provisoire  
53 Avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX2

**AVANT le 26 JUIN**

**Nous conseillons à chacun-e de joindre un courrier pour préciser les demandes et les vœux, les problématiques éventuelles ..**

**COPIES au SNUipp-FSU de la fiche et du courrier pour suivi lors des groupes de travail**

**A ce jour pas de calendrier encore fixé pour la tenue des groupes de travail ; nous devrions en savoir plus lors de la Capd du 20 Juin**

**Tout est ICI <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7042>**

---



**CAPD "1ère phase du mouvement " prévue le 20 juin après-midi**

**Autres points à l'ordre du jour:**

- liste d'aptitude corps des PE
- hors classe
- étude des 1ers refus de temps partiel
- questions diverses

**En CAPD le SNUipp-FSU c'est 8 élu-e-s sur 10**

---



**Vers une retraite à 64 ans ?**

**La réforme qui se dessine ferait nombre de perdantes et perdants**

Système par points d'ici à 2025, décotes avant 64 ans, allongement des durées de cotisation... plus le projet gouvernemental se dévoile, plus il inquiète. Plusieurs points augurent d'un recul des droits pour les personnels salariés en général, les fonctionnaires

en particulier et encore plus dans l'Éducation nationale, aggravant les inégalités femmes-hommes.

Premier recul : le système par points annoncé pour 2025. Il prévoit de remplacer les 42 régimes actuels par un régime universel dans lequel « chaque euro cotisé ouvrira les mêmes droits ». Mais lesquels ? En effet, les cotisations seront remplacées par des points, cumulés tout au long de la carrière mais dont la valeur peut varier. Au moment de partir en retraite, ce sera donc l'inconnu. Le montant de la pension dépendra de la valeur de ces points à ce moment-là et il sera calculé sur l'ensemble de la carrière et non plus les 25 meilleures années ou les six derniers mois.

Cela pénalisera toutes les interruptions de carrière, comme pour une maternité. **Les simulations de la FSU** montrent d'ailleurs une chute du montant des pensions par rapport au système actuel, notamment pour le corps enseignant, de plusieurs centaines d'euros.

**Lire la suite**

---

**NON à la loi Blanquer**  
**OUI À UNE AUTRE**  
**ÉCOLE**



## **Loi Blanquer revue : des mobilisations payantes !**

**Remercions ici les collègues qui par la grève , la manifestation ont permis ces acquis... qui profitent à tous !**

**Rester inactif dans cette période est un non-sens.**

Suppression des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore de l'interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées, de nombreux amendements ont été retirés grâce aux fortes mobilisations de la communauté éducative depuis le mois de mars.

**Lire la suite**

---

**Dotation départementale : 239 possibilités contre 207 l'an dernier**

**Après l'amélioration du barème, le SNUipp-FSU obtient l'augmentation du flux d'intégration.**

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Hors Classe
Excellent	120 points
Très satisfaisant	100 points
Satisfaisant	80 points
A consolider	60 points

**Notre dossier et la fiche syndicale de suivi ici**

**Concernant les recours formulés par les collègues, le SNUipp les portera devant l'IA en CAPD le 20 JUIN.**



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



**CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

**Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !**

**Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance)** des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

## **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

**Tél : 04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)